

AFTRAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

46, Avenue de Villiers
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AFTRAL

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

46, Avenue de Villiers
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association AFTRAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFTRAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d’émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 décrits dans le paragraphe "principes et méthodes comptables" de l’annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Eric GODEAU

Bilan actif

ETABLI EN EURO			31/12/2025			31/12/2024
			Nombre de mois :		12	12
			Brut	Amort & prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé						
Frais d'établissement						
ACTIF IMMOBILISE	Immo.incorporelles	Frais de recherche et développement				
		Concessions, brevets, droits similaires	3 104 155	2 875 598	228 557	449 634
		Fonds commercial	6 567 723	3 428 957	3 138 766	3 713 249
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours, avce				
	Immo. corporelles	Terrains	5 042 813		5 042 813	5 042 813
		Constructions	15 135 051	4 158 158	10 976 893	9 563 893
		Inst. techniques mat. et outil. industriels	109 853 332	63 352 642	46 500 690	39 778 623
		Autres immobilisations corporelles	44 541 865	26 078 327	18 463 537	17 760 880
		Immobilisations corpo. en cours, avces, acpt	11 424 033		11 424 033	1 697 586
	Immo. financières	Participations	41 633 852		41 633 852	40 883 850
		Créances rattachées à des participations	12 500 000		12 500 000	
		Titres immobilisésde l'activité en portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	4 645 057		4 645 057	4 877 314
		Autres immobilisations financières	3 280 756		3 280 756	2 754 785
Total actif immobilisé			257 728 641	99 893 683	157 834 957	126 522 630
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements	9 442		9 442	9 442
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Créances	Avces et acptes versés sur commandes	475		475	1 475
		Clients et comptes rattachés	153 138 617	636 399	152 502 217	145 226 002
		Autres créances	25 024 774		25 024 774	26 267 275
		Charges constatées d'avance	3 045 044		3 045 044	2 988 379
	Capital souscrit, appelé, non versé					
Divers	V.M.P					
	Disponibilités	15 197 520		15 197 520	24 043 735	
Comptes de régul		Total actif circulant	196 415 874	636 399	195 779 474	198 536 311
		Frais d'émission des emprunts				
		Primes de remboursement des emprunts				
		Ecartsd'conversion et différence d'éval actif				
TOTAL DE L'ACTIF			454 144 515	100 530 082	353 614 432	325 058 942

Bilan passif

ETABLI EN EURO		31/12/2025	31/12/2024
Nombre de mois :		12	12
Fonds Propres	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise	119 138	119 138
	Fonds propres avec droit de reprise	32 251 712	32 251 712
	Fonds de Réserve	81 356 249	76 197 082
	Report à nouveau	570	570
	Excédent de l'exercice	3 457 377	5 159 166
	TOTAL SITUATION NETTE	117 185 048	113 727 671
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Subventions d'investissement	21 252 504	15 102 328
	Provisions réglementées	30 279	36 987
Total fonds propres		138 467 833	128 866 986
Autres fds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total autres fonds propres			
Prov. pour risq. & charg.	Provisions pour risques	745 782	1 517 363
	Provisions pour charges	19 482 576	19 254 022
	Total provisions pour risques & charges	20 228 358	20 771 385
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 994 768	26 044 316
	Emprunts et dettes financières divers	2 549 182	3 353 544
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 102 830	51 859 056
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 822 678	33 025 781
	Dettes fiscales et sociales	54 973 387	52 168 098
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 752 489	2 919 735
	Autres dettes	7 666 785	5 494 538
Régul	Produits constatés d'avance	56 118	555 500
Total dettes		194 918 240	175 420 570
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		353 614 432	325 058 942

Compte de résultat

<i>ETABLI EN EURO</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- Sur biens	5 000	5 250
- Sur prestations de services	238 460 773	245 168 616
Chiffre d'affaires net	238 465 773	245 173 866
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	138 221 990	130 351 627
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 803 559	4 224 107
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	424 935	
Autres produits	1 022 211	78 678
Total des produits d'exploitation	380 938 469	379 828 279
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	76 255	79 033
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	22 264	35 198
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	200 222 542	193 152 329
Impôts, taxes et versements assimilés	11 389 076	10 988 561
Salaires	104 616 980	109 228 730
Cotisations sociales	46 026 365	46 747 138
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 294 009	11 742 286
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	357 589	617 975
Dotations aux provisions	2 068 964	3 107 022
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	45 724	
Autres charges	429 983	329 144
Total des charges d'exploitation	378 549 756	376 027 421
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 388 713	3 800 858

Compte de résultat

<i>ETABLI EN EURO</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 388 713	3 800 858
Bénéfice attribué ou perte transféré		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	1 986 504	628 519
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	477 194	1 054 867
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		84
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	30 156	6 697
Total des produits financiers	2 493 854	1 690 168
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 346 820	833 327
Différences négatives de change	34 048	1 444
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 380 869	834 771
RESULTAT FINANCIER	1 112 985	855 396
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 501 698	4 656 255
Produits exceptionnels	6 707	3 667 810
Charges exceptionnelles		291 562
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 707	3 376 248
Participation des salariés aux bénéfices	26 260	298 619
Impôts sur les bénéfices	24 768	2 574 717
TOTAL DES PRODUITS	383 439 032	385 186 258
TOTAL DES CHARGES	379 981 654	380 027 091
BENEFICE OU PERTE	3 457 377	5 159 166

Annexe

A. FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. FAITS MARQUANTS

- **Informations liées à la prise en compte des crises 2025**

Les conflits militaires ainsi que les différentes tensions géopolitiques n'ont pas eu d'impacts significatifs sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'exercice 2025. Dans un contexte économique difficile, L'AFTRAL a vu son chiffre d'affaires régresser de 2,73 % pour s'établir à 238 466 K € contre 245 174 K € en 2024.

Toutefois, en raison de la maîtrise de ses charges externes ainsi que de sa masse salariale le résultat d'exploitation ressort à 2 389 K€ contre 3 801 K€ en 2024 soit une baisse de 1 412 K €.

- **Acquisitions fonds de commerce**

Au cours de l'exercice 2025, l'association AFTRAL a acquis les fonds de commerce suivants :

- Le 1er janvier 2025, auprès de la société Centre de Formation Routière de la Lozère, un fonds de commerce d'activité de formation à la conduite de poids lourds et logistique exploité à Mende (48) pour un montant de 500 000 € dont 50 000 € au titre des éléments incorporels.
- Le 1^{er} juin 2025, auprès de la société GAILLARD FORMATION, un fonds de commerce d'enseignement à la conduite et à la formation pour les poids lourds exploité à Toulon-sur-Allier (63) pour un montant de 7 000 € dont 6 000 € au titre des éléments incorporels,
- Le 2 juin 2025, auprès de Monsieur Gonard, un fonds de commerce exploité en nom propre, d'activité de formation à la conduite de poids lourds situé à FIGEAC (08) pour un montant de 40 000 € dont 25 000 € au titre des éléments incorporels,

- **Acquisition ABSKILL**

Le 17 juin 2025, AFTRAL a repris les 35 centres de formation ABSKILL, auprès du groupe SAMISIC par l'acquisition des sociétés ABSKILL, ABSKILL I et ABSKILL II. Pour mémoire ABSKILL était le nom repris par la fusion de FORGET Formation, FAUVEL Formation et GEFORAS en 2021.

Cette reprise par AFTRAL vise à conjuguer les expertises complémentaires des deux structures et permet de proposer une offre de formation enrichie, avec des modules dédiés aux soft skills, devenus essentiels pour accompagner l'évolution des compétences professionnelles, et l'ouverture vers de nouveaux secteurs comme l'industrie et le BTP, via des formations métiers (conducteurs de ligne, peintre industriel, etc.).

La proximité avec les entreprises, les salariés et les candidats étant le cœur de son développement, par cette acquisition l'AFTRAL prolonge ainsi son maillage territorial pour être toujours plus prêts de ses clients.

- **Poursuite programmes immobiliers**

Au cours de l'exercice 2025, AFTRAL a poursuivi son programme de construction et de réhabilitation immobilière engagé en 2024. A la clôture de l'exercice 2025, le montant des travaux en cours s'élève à 11 359 862 € contre 1 194 151 € en 2024.

Les principales constructions et réhabilitation concernent les sites de Sorgues, Arques, Soues, Limoges et Coursac.

- **Soutien financier à la SCI AFTRAL**

Comme les années précédentes, l'association AFTRAL apporte son soutien financier à la SCI AFTRAL, par des apports en compte courant permettant à la SCI la poursuite et la réalisation de ses programmes immobiliers.

Au 31 décembre 2025, le montant des apports en compte courant cumulé, classés en autres créances s'élève à 10 744 259 € contre 14 611 749 € en 2024 soit une diminution de 3 867 489 € sur 2025.

- **Remboursement PGE**

L'association AFTRAL continue de procéder au remboursement de son PGE accordé pendant la crise du COVID-19. Le montant des remboursements effectués en 2025 s'élève à 4 629 189 €. Le remboursement du PGE prendra fin à l'issue du 1^{er} semestre 2026

- **Autres informations (Apprentissage)**

Comme prévu par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, l'AFTRAL a créé des sessions de formations hors conventions. Les produits liés à ces sessions s'élèvent à 101 809 K € et ont été valorisés sur la base des coûts contrats arrêtés par les branches conformément au décret n° 2019-1326 du 10 décembre 2019 relatif à France compétences et aux opérateurs de compétences et à l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au versement des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Pour faire face aux difficultés engendrées par la valorisation des coûts contrats et du risque lié aux prises en charges non obtenues sur certains contrats, AFTRAL a procédé à la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 93 K €

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux prescriptions du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le nouveau règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers complété du règlement N°2023-03, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode.

Au 01 janvier 2025 les principaux effets observés sur notre Association suite à l'application de ce règlement sont :

- L'amortissement des subventions d'investissement précédemment classés en produits exceptionnels figurent désormais dans le poste Subventions dans les produits d'exploitation

-
- Les produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la valeur comptable des immobilisations cédées classés en produits et charges exceptionnels en 2024 font désormais partie intégrante du résultat d'exploitation et figurent sur 2 lignes distinctes prévues à cet effet

 - Les remboursements obtenues des organismes sociaux dans le cadre du maintien de salaire ainsi que la prise en charge des couts liés à la formation des salariés comptabilisés en 2024 en transfert de charges dans le poste reprise sur amortissement et transfert de charges figurent en 2025 en déduction du poste de salaire

 - Les indemnités d'assurance reçues en compensation de la réparation d'un véhicule ou d'un sinistre classées en 2024 en transfert de charges dans le poste reprise sur amortissement et transfert de charges ont été comptabilisées en 2025 dans le poste autres produits

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL

Les dispositions relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds de commerce ont été modifiées par les règlements ANC n° 2015-06 et 2015-07. Les fonds de commerce peuvent être amortis.

L'AFTRAL procède à un amortissement de ses fonds de commerce sur 10 ans. L'impact sur les comptes est une charge de 655 483 €

Nature	Date d'acquisition	Montant
Fonds de commerce MOULIN	18/06/1999	228 673
Fonds de commerce ERGUE-GABERIC	31/08/2001	114 337
Fonds de commerce NIMES et ALES	05/11/2003	200 000
Fonds de commerce BRIVE-LA-GAILLARDE	28/06/2006	150 000
Fonds de commerce PERPIGNAN	26/12/2007	148 000
Fonds de commerce WEYERSHEIM	16/04/2008	35 000
Fonds de commerce SAINT OMER	17/02/2009	60 000
Fonds de commerce poids lourds POITIERS, CHAURAY, ALLONNES, LAVAL	07/12/2018	188 800
Fonds de commerce poids lourds et formation SAINT-PIERRE-LES-ELBEUFS	01/09/2019	237 097
Fonds de commerce CACES à MACON	20/09/2019	15 000
Fonds de commerce poids lourds et formation SAVIGNY-LE-TEMPLE	01/10/2019	28 500
Fonds de commerce poids lourds et formation LE-PLESSIS-PATE	31/12/2019	120 663
Fonds de commerce ACHERES, AULNAY-SOUS-BOIS	01/01/2020	655 090
Fonds de commerce GENNEVILLIERS	01/01/2020	574 503
Fonds de commerce PAULHAN, SAINT-ESTEVE	01/03/2020	320 000
Fonds de commerce VERRIERES-EN-ANJOU, VIVY, SAINTE-LUCE	01/07/2020	485 349
Fonds de commerce conduite FOS-SUR-MER, SALON DE PROVENCE, FOURQUES	10/07/2020	81 000
Fonds de commerce poids lourds et formation ROUVROY, MONCHY, ARRAS, DOURGES	01/09/2020	223 668
Fonds de commerce FAUVILLE-EN-CAUX	01/09/2020	236 373
Fonds de commerce ORLEANS, PARCAY-MESLAY	01/09/2020	60 000
Fonds de commerce enseignement conduite ANNEZIN	09/10/2020	66 228
Fonds de commerce SERVON	16/12/2020	1 000
Fonds de commerce TRAPPES	17/12/2020	180 000
Fonds de commerce conseiller à la sécurité transport matières dangereuses RUNGIS	31/12/2020	358 000
Fonds de commerce NEFFES	01/01/2021	504 032
Fonds de commerce MORTEAU	01/02/2021	11 700
Fonds de commerce BEZIERS	19/02/2021	40 000
Fonds de commerce BRIGNOLLES	01/07/2021	58 000
Fonds de commerce VAULX-EN-VELIN	01/01/2022	299 500
Fonds de commerce CARPENTRAS et AVIGNON	01/01/2022	266 940
Fonds de commerce NICE	01/07/2022	215 000
Fonds de commerce ALENCON	01/01/2023	200 500
Fonds de commerce CORNON D'AUVERGNE	04/01/2024	78 770
Fonds de commerce DONCHERY	01/03/2024	20 000
Fonds de commerce LE HAVRE	01/08/2024	10 000
Fonds de commerce SAINT ANDRE (Réunion)	03/09/2024	15 000
Fonds de commerce MENDE	01/01/2025	50 000
Fonds de commerce TOULON-SUR-ALLIER	01/06/2025	6 000
Fonds de commerce FIGEAC	02/06/2025	25 000
TOTAL		6 567 723

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – MOUVEMENTS

Immobilisations	Valeur brutes des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions	Reclassement	Cessions Mise au rebut	Valeur brutes des immobilisations à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Frais d'établissement, recherche, dev.					
- Autres postes d'immobilisations. Incorporelles ¹	9 610 968	85 470		24 558	9 671 879
TOTAUX	9 610 968	85 470		24 558	9 671 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains	5 042 813				5 042 813
- Constructions	12 042 493	4 845			12 047 338
- Constructions sur sol d'autrui	1 095 282	1 992 431			3 087 713
- Installations techniques., matériel et outillages	95 964 989	15 167 683		1 279 340	109 853 332
- Installations, agencements	26 846 120	2 743 552			29 689 672
- Matériel de transport	1 668 449	207 674		21 960	1 854 163
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 936 698	1 180 241		18 910	13 098 029
- Immobilisations corporelles en cours	1 194 151	10 340 648	174 937		11 359 862
- Avances et acomptes	503 435	64 171	503 435		64 171
TOTAUX	156 294 432	31 701 247	678 372	1 320 210	185 997 095
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participation évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	40 883 850	13 250 002			54 133 852
- Autres titres immobilisés					
- Prêts et autres immobilisations financières.	7 632 100	784 730		491 016	7 925 813
TOTAUX	48 515 950	14 034 732		491 016	62 059 666
TOTAL IMMOBILISATIONS	214 421 350	45 821 450	678 372	1 835 786	257 728 641

MODE ET METHODE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

¹ Dont divers fonds commerciaux acquis pour 6 567 723 €

Les immobilisations sont amorties sur la durée normale d'utilisation des biens. Pour l'amortissement de ses constructions l'association utilise la méthode des composants.

Les durées effectives retenues sont les suivantes :

LOGICIEL	4 ans	Linéaire
FONDS DE COMMERCE	10 ans	"
CONSTRUCTION		
- Piste de conduites, constructions	10 à 60 ans	"
INSTALLATIONS TECHNIQUES – MATERIELS ET OUTILLAGES		
- Véhicules d'instruction	3 à 15 ans	"
- Chariots & engins	3 à 15 ans	"
- Matériel d'enseignement, d'hébergement et de restauration	3 à 10 ans	"
- Matériel informatique pédagogique	3 et 4 ans	"
- Autres matériels et outillages	5 ans	"
- Mobilier d'enseignement, d'hébergement et de restauration	10 ans	"
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
- Installations et agencements divers	10 ans	"
- Matériel de transport	4 ans	"
- Matériel de bureau	5 ans	"
- Matériel informatique administratif	3 et 4 ans	"
- Mobilier	10 ans	"
- Matériel divers	5 ans	"

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – AMORTISSEMENTS

Immobilisation amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement, recherche, dev.				
- Fonds commercial	2 773 474	655 483		3 428 957
- Autres immobilisations incorporelles	2 674 609	225 547	24 558	2 875 598
TOTAUX	5 448 084	881 030	24 558	6 304 555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 947 819	480 035		3 427 854
- Constructions sur sol d'autrui	626 062	104 240		730 303
- Agencements des constructions.				
- Installations technique, matériel et outillage	56 186 366	8 399 892	1 233 615	63 352 643
- installations, agencements	12 271 899	2 262 913		14 534 813
- Matériel de transport	1 342 488	146 068	21 960	1 466 596
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 076 000	1 019 828	18 910	10 076 918
TOTAUX	82 450 635	12 412 979	1 274 486	93 589 127
TOTAL IMMOBILISATIONS	87 898 719	13 294 009	1 299 045	99 893 683

IMMOBILISATIONS FINANCIERES – TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation figurent à leur cout d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

SOCIETE	Capitaux propres et subvent. investisse.	Capitaux propres	Quote part capital Détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Divid encaiss
				Brute	Nette			
A Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations								
1.Filiales (+ de 50 % capital détenu par AFTRAL)								
SAS GLOBAL	903 412	903 412	100 %	547 573	547 573	2 900 006	286 958	640 000
CELSE	3 125 975	3 125 975	77,62%	289 291	289 291	2 083 028	423 083	776 200
SAS AFTRAL								
DEVELOPPEMENT	2 674 430	2 674 430	100 %	4 898 572	4 898 572	49 738	771 707	
SCI AFTRAL	9 839 082	9 839 082	99,99%	1 999 900	1 999 900	4 775 461	1 582 835	
SCI FORIMMO	-387 118	- 387 118	99,95%	641 158	641 158	234 817	67 966	
ABSKILL	28 453	28 453	100 %	1	1	0	-971	
ABSKILL I	-1 343 639	-1 343 639	100 %	1	1	35 773 939	-3 946 976	
MG FORMATION EPINAL	335 490	335 490	100 %	750 000	750 000	1 004 056	101 393	
2.Participations (10 à 49 % du capital détenu par AFTRAL)								
SCI CFTL	97 114 103	97 114 103	23,76%	32 503 212	32 503 212	10 948 350	4 551 300	570 304
TOTAL PARTICIPATIONS	112 290 188	112 290 188		41 629 708	41 629 708		3 837 295	1 986 504
B. Renseignements globaux sur les autres titres								
CFTL				4 144	4 144			
TOTAL				41 633 852	41 633 852			1 986 504

EVALUATION DES STOCKS CONSOMMES

Les stocks suivants :

- Matières premières
- Fournitures consommables

Sont évalués au dernier prix d'achat connu à la clôture de l'exercice. Le coût d'achat est composé du prix augmenté des frais accessoires sur achats

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Cette provision est calculée en fonction de la date d'échéance des créances et par application des taux de dépréciation suivants :

- 5 % du montant HT pour les échéances comprises entre 6 mois et 1 an
- 50 % du montant HT pour les échéances supérieures à 1 an
- 100 % du montant HT pour les échéances supérieures à 2 ans

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	75 869 404
Créances fiscales et sociales	185 278
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	76 054 682

ACTIF CIRCULANT – CLASSEMENT PAR ECHEANCE

Créances	Montant Brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance – 1 an	Echéance + 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
- Créances rattachées à des participations	12 500 000		12 500 000
- Prêts	4 645 057	241 573	4 403 484
- Autres immobilisations financières	3 280 756		3 280 756
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
- Clients douteux ou litigieux			
- Autre créances clients	153 138 617	153 138 617	
- Personnel et comptes rattachés	426 574	426 574	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 352	95 352	
- Impôts sur les bénéfices	1 222 455	1 222 455	
- Taxe sur la valeur ajoutée	6 900 779	6 900 779	
- Autres impôts et taxes			
- Divers	425 773	425 773	
- Groupe et Associés ²	15 415 900	15 415 900	
- Débiteurs divers	538 414	538 414	
- Charges constatées d'avance	3 045 044	3 045 044	
TOTAUX	201 634 725	181 450 484	20 184 240
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	232 257		

VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur cout d'acquisition. Le portefeuille de VMP apparaissant à l'actif est exclusivement composé de SICAV de trésorerie.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Nature	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	3 045 044	56 118
Charges et produits financiers et exceptionnels		
TOTAL	3 045 044	56 118

² Dont 509 801 € de créance relative aux IFC et à la médaille du travail des salariés transférés dans le cadre de l'apport des CFA

2. BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
- Fonds propres sans droits de reprise	119 138				119 138
- Fonds propres avec droit de reprise	32 251 712				32 251 712
- Fonds de réserve	76 197 082	5 159 166			81 356 249
- Report à nouveau	570				570
- Résultat	5 159 166	-5 159 166	3 457 377		3 457 377
AUTRES FONDS PROPRES					
- Subventions d'investissements	15 102 328		9 482 889	3 332 713	21 252 504
- Provisions réglementées	36 987			6 707	30 280
TOTAL DES FONDS PROPRES	128 866 986		12 940 266	3 339 420	138 467 833

Le poste « fonds de réserve » augmente de 5 159 166 € et passe de 76 197 082 € à 81 356 249 € par suite de la comptabilisation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2024 (Assemblée générale du 19 juin 2025)

L'augmentation des subventions d'investissement de 9 482 889 € est constituée par l'attribution de subventions d'investissement pour le financement des immobilisations.

La diminution du poste « subventions d'investissement » s'explique par la quote-part des subventions rapportée au résultat pour 3 332 713 €

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges évaluées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

À la suite des arrêts, rendus par la Cour de cassation en septembre 2023, autorisant l'acquisition de congés payés en cas d'arrêt maladie, une provision d'un montant de 170 524 € pour les risques et les charges a été constituée pour faire face à la sortie probable de ressources.

TABLEAU DES PROVISIONS

Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISION REGLEMENTES				
- pour amortissements dérogatoires	36 987		6 707	30 280
- autres provisions règlementées				
TOTAL 1	36 987		6 707	30 280
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
- pour litiges	882 928	162 560	470 230	575 258
- pour amendes et pénalités				
- pour pensions et obligations similaires	19 254 022	1 735 880	1507 326	19 482 576
- pour impôts				
- pour risques sur congés payés arrêts maladie	634 435	170 524	634 435	170 524
- autres provisions pour risques et charges				
TOTAL 2	20 771 385	2 068 964	2 611 991	20 228 358
PROVISION POUR DEPRECIATION				
- sur immobilisations incorporelles				
- sur immobilisations corporelles				
- sur titres de participation				
- sur autres immobilisations financières				
- sur comptes clients	470 379	357 589	191 568	636 399
- Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL 3	470 379	357 589	191 568	636 399
TOTAL PROVISIONS	21 278 751	2 426 553	2 810 266	20 895 037

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

L'accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association. L'accord signé avec les partenaires sociaux le 9 juin 2020, a modifié le régime les indemnités de départ en retraite prévu dans le statut collectif.

Le montant des droits acquis pour indemnités de départ à la retraite, à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 14 302 864 € (charges sociales incluses). Ce montant est comptabilisé au passif du bilan à hauteur de 17 789 531 €. « Le différentiel, soit 3 486 667 € résulte de l'application de la méthode dite du « Corridor » correspondant à 1 006 295 € au titre des modifications de régimes non reconnues et 2 480 372 € au titre des pertes et gains actuariels non reconnus ».

L'engagement, calculé suivant la « méthode des Unités de Crédit Projetées », pour un âge moyen de départ de 64 ans est déterminé salarié par salarié, en appliquant, aux droits acquis à la clôture de l'exercice les éléments suivants :

- Table de turn-over de l'ensemble du personnel (Moyenne des sorties constatées sur les 5 dernières années).
- Table de mortalité INSEE,
- Taux d'actualisation de 3,45 % et taux de progression des salaires de 2,50 %.

PROVISION POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont l'objet d'une provision dans les comptes de l'association à hauteur de 1 693 045 €.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- Un âge de départ de 64 ans,
- La table de turn-over de l'ensemble du personnel (moyennes des sorties constatées sur les 5 dernières années),
- La table de mortalité INSEE
- Le taux d'actualisation de 3,45 % et le taux de progression des salaires de 2,50 %.

DETTES PAR ECHEANCES

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
- Emprunts obligataires convertibles				
- Autre emprunts obligataires				
- Emprunts et dettes auprès établissement de crédit				
à un an maximum à l'origine	113 166	113 166		
A plus d'un an à l'origine	47 881 603	7 571 754	24 848 229	15 461 620
- Emprunts et dettes financières divers	2 549 182	2 549 182		
DETTES FOURNISSEURS				
- Fournisseurs et comptes rattachés	40 822 678	40 822 678		
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
- Personnel et comptes rattachés	14 420 071	14 420 071		
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 192 165	20 192 165		
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	16 899 379	16 899 379		
- Autre impôts et taxes	3 461 774	3 461 774		
AUTRES DETTES				
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 752 489	3 752 489		
- Groupe et associés				
- Autres dettes	44 769 615	44 769 615		
- Produits constatés d'avance	56 118	56 118		
TOTAUX	194 918 240	154 608 391	24 848 229	15 461 620
Emprunts obtenus en cours d'exercice	30 873 375			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 988 968			

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113 166
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000 797
Dettes fiscales et sociales	22 037 795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Clients avoir à établir	
TOTAL DES CHARGES A PAYER	27 151 758

C. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**VENTILATION DES PRODUITS**

Répartition par nature	Montant		% 25/24
	31/12/2025	31/12/2024	
PRODUITS DE PEDAGOGIE			
Formation facturées	135 678 622	131 682 657	103,03 %
OPCO	31 562 364	44 910 962	70,28 %
Subvention autres	91 437 546	86 374 068	105,86 %
TOTAL PRODUITS FORMATION CONTINUE	258 678 532	262 967 687	98,37 %
Subventions	531 215	587 858	90,36 %
Taxe Apprentissage	5 500 954	5 123 792	107,36 %
Apprentissage couts contrats	101 808 725	99 171 359	102,66 %
Ressource affectée			
Reprise provision apprentissage	323 539	571 278	56,63 %
TOTAL PRODUITS FORMATION INITIALE	108 164 433	105 454 287	102,57 %
TOTAL PRODUITS PEDAGOGIE	366 842 964	368 421 977	99,57 %
AUTRES PRODUITS			
Prestations "Groupe"	1 077 065	817 222	131,80 %
Produits d'hôtellerie	510 282	652 307	78,23 %
Revenue des placements	507 351	1 061 649	47,79 %
Revenus des titres de participation	1 986 504	628 519	316,06 %
Rentrées créances amorties	19 058	16 143	118,06 %
Reprise provision clients	191 569	567 070	33,78 %
Produits divers	12 304 238	13 021 369	94,49 %
TOTAL AUTRES PRODUITS	16 596 067	16 764 279	99,00 %
TOTAL PRODUITS AFTRAL	383 439 032	385 186 258	99,55 %

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise amortissements dérogatoires		6 707
TOTAL		6 707
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 707

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen, des comptes individuels	167 700	100 %
Missions accessoires	16 000	
TOTAL	183 700	100 %

D. AUTRES INFORMATIONS**ENGAGEMENTS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL**

	Terrains	Constructions	Installations Matériel outillages	Autres	TOTAL
REDEVANCES PAYES :					
- Cumuls d'exercices antérieurs			15 026 133		15 026 133
- Paiements de l'exercice			3 864 516		3 864 516
TOTAL			18 890 649		18 890 649
REDEVANCES RESTANT A PAYER :					
- A un an au plus			3 306 361		3 306 361
- A plus d'un an et cinq ans au plus			8 548 563		8 548 563
- A plus de cinq ans			670 907		670 907
TOTAL			12 525 831		12 525 831
VALEUR RESIDUELLE					
- A un an au plus			151 867		151 867
- A plus d'un an et cinq ans au plus			434 270		434 270
- A plus de cinq ans			68 437		68 437
TOTAL			654 574		654 574

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montant	Accroissements et allègements
ACCROISSEMENTS		
Provisions règlementées :		
Autres		
<i>Accroissements de la dette future d'impôt</i> TOTAL		
ALLEGEMENTS		
Provision non déductible l'année de la comptabilisation		
- Provision pour retraite	17 789 531	4 447 382
- Provision pour participation		
Autres		
<i>Allègements de la dette future d'impôt</i> TOTAL	17 789 531	4 447 382
Déficits reportables individuels en provenance ABSKILL I	1 254 296	313 574
Déficits reportables d'ensemble		

Taux de l'impôt sur les sociétés 25 %

La convention d'intégration fiscale liant l'entité mère AFTRAL à ses filiales AFTRAL Développement, GLOBAL, BFT et EFRTL établie selon le principe de la neutralité prévoit :

- La constatation par la filiale d'une charge ou d'un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté en l'absence d'intégration
- L'absence à tout droit à créance au profit de la filiale en raison du transfert éventuel à la mère d'un déficit fiscal

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Equivalent Temps plein		
- Cadres	609	610
- Employés	<u>2 374</u>	<u>2 417</u>
	2 983	3 027

ANNEXE SPECIFIQUE ORGANISMES DE FORMATION

RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
I. – RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	88 897	25 %	97 380	27 %
Etat, collectivités locales, établissements publics				
Entreprises : Via Fongecif, OPCA.	130 703	36 %	144 304	41 %
Particuliers	7 533	2 %	5 207	1 %
Sous-total I :	227 133	63 %	246 892	68 %
II. – RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales	131 705	36 %	115 101	32 %
Sous-total II :	131 705	36 %	115 101	32 %
III. – AUTRES				
Autres organismes de formation	2 161	1 %		
Autres ressources				
Sous-total III :	2 161	1 %		
Total des ressources	361 000	100 %	361 992	100 %

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N-1	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes	236 613	66 %	241 309	67 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant *	124 387	34 %	120 684	33 %
Insertion sociale.....				
Total.....	361 000	100 %	361 992	100 %

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS AU SENS DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI DU 20 MAI 2006

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association AFTRAL sont le Président, le Vice-président Secrétaire et le vice-président Trésorier.

L'information sur la rémunération n'est pas mentionnée, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

CAUTION DONNEE

Cautions marchés étranger :

- OFPP Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (Maroc) pour 20 123 €uros.

Engagement de caution prêt professionnel :

- SCI AFTRAL pour 707 404 € jusqu'au 05 juin 2032
- SCI AFTRAL pour 451 119 € jusqu'au 05 octobre 2033
- SCI AFTRAL pour 2 285 595 € jusqu'au 05 septembre 2033
- SCI AFTRAL pour 435 746 € jusqu'au 05 février 2038
- SCI AFTRAL pour 2 139 209 € jusqu'au 05 juin 2037
- SCI AFTRAL pour 1 913 330 € jusqu'au 10 novembre 2038
- SCI AFTRAL pour 602 379 € jusqu'au 10 novembre 2038
- SCI AFTRAL pour 776 400 € jusqu'au 10 novembre 2038
- SCI AFTRAL pour 571 852 € jusqu'au 30 septembre 2039
- SCI AFTRAL pour 763 421 € jusqu'au 31 mars 2034
- SCI AFTRAL pour 511 210 € jusqu'au 12 décembre 2033
- SCI AFTRAL pour 379 223 € jusqu'au 28 juillet 2033
- SCI AFTRAL pour 847 992 € jusqu'au 13 janvier 2034
- SCI AFTRAL pour 277 633 € jusqu'au 13 septembre 2033
- SCI AFTRAL pour 1 008 483 € jusqu'au 28 juillet 2033
- SCI AFTRAL pour 539 733 € jusqu'au 12 mars 2034
- SCI AFTRAL pour 1 118 367 € jusqu'au 28 août 2033
- SCI AFTRAL pour 1 501 155 € jusqu'au 23 janvier 2034
- SCI AFTRAL pour 1 027 933 € jusqu'au 28 février 2033
- SCI AFTRAL pour 104 114 € jusqu'au 22 décembre 2030
- SCI AFTRAL pour 130 212 € jusqu'au 17 avril 2030
- SCI AFTRAL pour 693 580 € jusqu'au 21 mars 2037
- SCI AFTRAL pour 470 452 € jusqu'au 02 août 2039
- SCI FORIMMO pour 1 794 303 € jusqu'au 01 janvier 2041
- SCI GAILLARD IMMO pour 1 492 914 € jusqu'au 14 janvier 2041

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Le 25 novembre 2025, l'associé unique AFTRAL a décidé la dissolution de la société ABSKILL I par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil.
En application de cette disposition, cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société ABSKILL I à l'associé unique AFTRAL.
Cette transmission universelle de patrimoine de la société ABSKILL I a juridiquement pris effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers soit le 3 janvier 2026.
Conformément aux dispositions de l'article 743-1 du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, les différents éléments de l'actif et du passif de la société ABSKILL I ont été

transférés à l'associé unique AFTRAL et repris dans la comptabilité sur la base de leur valeur nette comptable à la date de l'opération.

Sur le plan fiscal, la dissolution sans liquidation a pris effet à l'ouverture de l'exercice soit le 1^{er} janvier 2025, sur la base des comptes sociaux de la société ABSKILL I arrêtés au 31 décembre 2024

- Le 27 novembre 2025, l'associé unique AFTRAL a également décidé la dissolution de la société MG FORMATION par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil.

Cette disposition a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société MG FORMATION à l'associé unique AFTRAL.

Cette TUP a juridiquement pris effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers soit le 10 janvier 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 743-1 du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, les différents éléments de l'actif et du passif de la société MG FORMATION ont été transférés à l'associé unique AFTRAL et repris dans la comptabilité sur la base de leur valeur nette comptable à la date de l'opération.

Sur le plan fiscal, la dissolution sans liquidation a pris effet à l'ouverture de l'exercice soit le 1^{er} janvier 2025, sur la base des comptes sociaux de la société MG FORMATION arrêtés au 31 décembre 2024